

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**TROISIÈME COMMISSION, 1153^e
SÉANCE**

Mardi 16 octobre 1962,
à 10 h 45

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Points 12 et 80 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. VIII et IX) [suite]	
Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme [suite]	
Discussion générale [suite]	89
Organisation des travaux de la Commission . . .	97

Président: M. Nemi Chandra KASLIWAL (Inde).

POINTS 12 ET 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. VIII et IX)
[A/5203, A/C.3/L.991/Rev.1, A/C.3/L.992] [suite]

Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme
(A/5226) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. Mme RADIC (Yougoslavie) regrette que la Troisième Commission n'ait pas plus de temps à consacrer à l'étude du rapport du Conseil économique et social (A/5203), auquel sa délégation attache toujours beaucoup d'importance, car elle offre à l'Assemblée la seule occasion d'évaluer l'ensemble de l'activité de l'ONU dans le domaine social. C'est précisément parce que ce domaine est très vaste qu'il appelle une action uniforme et, de la part de l'Assemblée, qui par sa composition très représentative est particulièrement qualifiée pour orienter cette action, des mesures décisives permettant de régler certains problèmes sociaux.

2. Plusieurs faits nouveaux survenus depuis la seizième session vont exercer une influence sur les activités sociales de l'ONU et des organismes qui lui sont rattachés. On peut citer d'abord la décision de l'Assemblée générale de faire de la présente décennie celle du développement [résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale], pendant laquelle des efforts spéciaux devront être faits pour accélérer le développement des pays sous-développés. On peut mentionner ensuite la Conférence sur les problèmes de développement économique tenue au Caire du 9 au 18 juillet 1962, qui a réuni 36 pays en voie de développement et a examiné les aspects critiques de l'économie mondiale actuelle; cette conférence a souligné la nécessité de transformations fondamentales et a offert des directives de base pour résoudre les problèmes économiques et sociaux et accélérer le développement des pays économiquement arriérés, sur une base d'égalité et sans conditions politiques. Ce problème du développement accéléré des pays neufs se trouve ainsi, aujourd'hui, au centre des préoccupations de l'opinion mondiale et, plus spécialement encore, des organismes des Nations Unies.

3. A sa trente-quatrième session, le Conseil économique et social a passé en revue, sur la base des rapports des commissions techniques, l'ensemble de l'activité de l'ONU dans le domaine social. Pour en évaluer les résultats, il faut se demander dans quelle mesure l'action des divers organismes répond aux besoins actuels, notamment à ceux des pays neufs. Il s'agit aujourd'hui de faire porter le principal effort sur les points essentiels et de s'orienter de plus en plus vers une action concrète.

4. La délégation yougoslave croit pouvoir dire que telle paraît bien être la tendance depuis un an. Les divers organes de l'ONU, et plus spécialement le FISE et la Commission des questions sociales, ont paru s'efforcer d'intégrer leur action sociale dans l'ensemble des activités de développement.

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration du FISE en juin 1961 et en juin 1962 concernant la politique à long terme montrent que c'est dans cette voie que s'oriente l'activité du FISE en matière de protection des mères et des enfants. Les nouveaux domaines où il s'engage — éducation primaire et aide à la formation de personnel — montrent le dynamisme de cet organisme qui, plus qu'aucun autre peut-être, a su adapter son action et ses méthodes aux besoins du monde actuel.

6. A sa quatorzième session, la Commission des questions sociales a, elle aussi, fait porter son attention sur les principales questions d'actualité: développement économique et social équilibré, logement, services sociaux. Le Conseil a adopté la plupart de ses recommandations et l'une de ses décisions concrètes les plus importantes a certainement été celle de créer le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. La représentante de la Yougoslavie espère que ce nouvel organe pourra, avec la coopération étroite des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées — notamment de l'OIT, de l'OMS et de la FAO — trouver les moyens pratiques d'aider les pays à résoudre ce problème complexe.

7. Les renseignements rassemblés sur le développement économique et social équilibré, et particulièrement les 11 monographies rédigées sur ce sujet, montrent que les pays économiquement sous-développés comprennent la nécessité de planifier leur développement, qu'ils voient dans ce procédé un moyen de mobiliser leurs ressources matérielles et humaines et d'accélérer leur expansion, mais que la planification du développement économique et social équilibré est un problème intérieur qui varie selon les conditions propres à chaque pays et qui dépend en partie, dans son aspect social notamment, de décisions politiques internes; enfin que l'équilibre n'est pas un but en soi, le but véritable étant le relèvement du niveau de vie matériel et culturel de la population.

8. Dans ce contexte, les pays sous-développés ont marqué beaucoup d'intérêt pour l'étude plus approfondie de cette question et comptent sur l'aide pratique de l'ONU. De nouvelles monographies concernant d'autres pays fourniront une base plus large sur laquelle se fonder pour une action pratique. Se référant à la monographie concernant la Yougoslavie (E/CN.5/346/Add.8), la représentante de la Yougoslavie dit qu'elle a permis d'éclaircir bien des aspects du problème du développement économique et social équilibré. Elle croit qu'il serait très utile d'étudier d'autres aspects de ce problème, et plus spécialement la répartition du revenu national. En tout cas, il y aurait intérêt à associer plus étroitement les commissions économiques régionales et les organes qui en dépendent, notamment les instituts de planification, aux travaux dont toutes ces questions font l'objet.

9. La Décennie des Nations Unies pour le développement offrira la possibilité d'intensifier les activités dans d'autres domaines sociaux également. Bien que l'objectif de base soit d'ordre économique — le relèvement de 5 p. 100 du revenu national des pays sous-développés —, il faudra tenir compte de tous les facteurs pouvant faciliter et hâter la réalisation de l'objectif visé et notamment des facteurs sociaux. La tâche fixée est modeste, mais elle exigera un effort exceptionnel de la part de la collectivité internationale comme des pays neufs eux-mêmes, compte tenu du niveau où ils se trouvent actuellement. Sur le plan social, l'ONU devrait se concentrer sur la solution des problèmes qui accompagnent tout processus de développement économique et qui peuvent le mieux contribuer à l'accélérer. Ainsi, l'action sociale fera partie intégrante du développement général, contrairement à la théorie qui voudrait donner la priorité aux problèmes sociaux et les traiter indépendamment. Il est évident qu'un développement équilibré dans tous les domaines n'est pas possible dans les pays sous-développés, qui n'ont que des ressources matérielles limitées et doivent se concentrer sur les problèmes clefs. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il faut d'abord créer les conditions matérielles propres à résoudre les problèmes sociaux, dont certains sont directement liés aux investissements économiques.

10. Etant donné que le facteur humain compte parmi les éléments les plus importants du développement économique, il conviendra de déterminer, à l'occasion de la Décennie, quels sont, sur ce plan, les problèmes les plus urgents. De l'avis de la délégation yougoslave, la création progressive de conditions sanitaires satisfaisantes propres à éliminer les maladies de masse est le principal problème. Viennent ensuite les investissements dans l'enseignement et la construction de logements dans les zones industrielles.

11. La formation de personnel national à tous les niveaux et dans toutes les spécialités est une tâche de toute première importance. Elle exige l'élaboration d'une politique à long terme et, de la part de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption de principes d'application générale. Il n'est aucun autre domaine où la nécessité d'une action coordonnée de l'UNESCO, de l'OIT, de la FAO et de l'OMS, entre autres, se fasse autant sentir. C'est au Conseil économique et social qu'il appartient d'établir ce programme d'action à long terme et aux institutions spécialisées de trouver les méthodes les plus efficaces pour le mettre en œuvre. L'organisation d'instituts régionaux et nationaux, capables de former dans les délais les

plus brefs le personnel national dont les pays ont besoin pour leur développement, est une tâche à laquelle la collectivité internationale devra consacrer davantage d'efforts.

12. Passant à l'activité des commissions techniques, la représentante de la Yougoslavie loue les excellents travaux accomplis dans le passé par la Commission de la condition de la femme, et notamment à ses efforts en vue de la conclusion d'importants instruments internationaux réglementant la situation politique et juridique de la femme. A sa seizième session, la Commission a traité de façon plus approfondie les problèmes de l'égalité de rémunération pour un travail égal, de l'éducation des jeunes filles et de la création d'institutions pour les enfants des mères qui travaillent; ce sont certes là des problèmes essentiels du point de vue de l'égalité des droits de la femme. A la trente-quatrième session du Conseil, la délégation yougoslave s'est déclarée en faveur de toutes les recommandations de la Commission; cependant elle a aussi souligné — et elle tient à le répéter — que, désormais, la Commission devrait s'attacher davantage aux problèmes qui résultent de la participation plus active de la femme à la vie du pays. La question de la condition de la femme ne se pose plus aujourd'hui sur le plan strictement juridique et politique, mais bien sur un plan éminemment pratique: celui de l'insuffisance des moyens propres à lui permettre d'exercer les droits qu'elle a conquis. C'est de la solution de problèmes tels que l'éducation supérieure des femmes et les institutions destinées aux enfants des mères qui travaillent que dépend désormais l'égalité véritable et complète de la femme; la Commission devrait donc leur donner la priorité dans ses travaux futurs, en s'assurant, naturellement, le concours des organisations qui traitent plus directement de ces problèmes, comme l'OIT.

13. Les recommandations de la Commission des droits de l'homme à sa dix-huitième session montrent qu'elle s'efforce de résoudre les problèmes complexes que pose la protection de ces droits. Cependant elle doit, elle aussi, se préoccuper plus activement de créer les conditions propres à assurer le plein exercice de ces droits; de ce point de vue, la délégation yougoslave estime que la question des droits économiques et sociaux devrait retenir de plus en plus son attention, sur le plan théorique comme sur le plan pratique.

14. La représentante de la Yougoslavie dit que les divers organismes doivent pouvoir adapter leur action et leurs méthodes aux besoins du monde moderne, sans qu'il faille nécessairement modifier leur mandat. Cependant, s'il est des cas où une telle modification se révèle nécessaire, l'Assemblée se devra de le signaler.

15. Mme KIRILOVA (République socialiste soviétique d'Ukraine) souligne que la période sur laquelle porte le rapport en discussion a été marquée par l'accession à l'indépendance de nombreux pays dont la longue lutte contre l'emprise coloniale a enfin été couronnée de succès. Elle félicite à ce propos le peuple algérien de sa grande victoire et souhaite la bienvenue à son représentant à la Troisième Commission. Il ne faut pas cependant oublier que 70 millions de personnes connaissent encore l'exploitation coloniale et qu'il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre les décisions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale à ses quinzième et seizième

de cette proposition s'est vérifiée dans le cas des pays socialistes. La délégation bulgare appuie l'action des organes et institutions de l'ONU qui favorisent l'échange d'expérience entre pays en voie de développement et pays ayant acquis une vaste expérience de la planification.

29. Sur une proposition de la délégation bulgare, le Conseil a adopté, à sa trente-deuxième session, la résolution 830 I (XXXII), relative aux coopératives agricoles, dans laquelle le Secrétaire général est invité à prêter, dans ses rapports sur la réforme agraire, une attention spéciale à la question des coopératives. Malheureusement, le dernier rapport sur les progrès de la réforme agraire (E/3603) n'accorde pas beaucoup d'attention à cette question; les quelques idées élémentaires qui y sont avancées sont justes, mais sont éparpillées dans l'ensemble du document. La délégation bulgare estime que le groupe spécial d'experts du développement communautaire, qui doit se réunir au début de 1963, devrait être invité à accorder une attention spéciale au développement des coopératives agricoles et à élaborer un programme d'action coordonnée, en exécution duquel les Nations Unies encourageraient le mouvement des coopératives rurales dans les pays sous-développés en organisant des cycles d'études, en publiant des documents d'information et en fournissant une assistance technique. La Commission des questions sociales, à sa quinzième session, pourrait examiner ce programme que le Conseil pourrait adopter à sa trente-sixième session.

30. L'un des buts de la guerre que les nations du monde ont soutenue contre l'Allemagne hitlérienne était de sauvegarder les droits de l'homme. Cette guerre a coûté de nombreuses vies humaines, mais ce ne fut pas en vain: l'Allemagne nazie a été vaincue et les populations des empires coloniaux ont réclamé la reconnaissance de leurs droits. De grands progrès ont été accomplis depuis la guerre sur la voie de la reconnaissance des droits des peuples, mais la lutte n'est pas encore achevée. Des millions de personnes, surtout en Afrique, vivent encore sous des régimes coloniaux. On continue de tolérer la discrimination religieuse et raciale et on l'encourage même en Allemagne occidentale. Les Etats-Unis ont encore beaucoup à faire pour éliminer la discrimination contre les groupes minoritaires. La délégation bulgare estime que la Déclaration universelle des droits de l'homme a joué, et continuera de jouer, un rôle positif et elle approuve donc le projet de résolution des 12 puissances concernant la célébration du quinzième anniversaire de cette déclaration. Toutefois, dans cette résolution, l'Assemblée générale devrait exprimer l'espoir que d'ici à ce quinzième anniversaire, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux aura été pleinement appliquée.

31. La Bulgarie entretient des relations d'amitié avec tous les Etats voisins et souhaite encourager une coopération plus étroite entre les pays balkaniques en matière sociale. Les réunions de jeunes, de femmes, de savants, d'artistes et d'athlètes et le développement du tourisme ne peuvent qu'être à l'avantage de tous les intéressés. Les organisations bulgares sont disposées à prendre des nouvelles mesures pratiques dans ces divers domaines, car elles pensent qu'ainsi la péninsule balkanique pourrait devenir un foyer exceptionnel de paix et de coopération.

32. Mme CISELET (Belgique) félicite le Directeur des affaires sociales de sa remarquable introduction et dit combien sa délégation apprécie l'œuvre de plus en plus importante de ce service. Pendant longtemps, le Conseil économique et social a donné aux problèmes économiques le pas sur les problèmes sociaux; heureusement ce regrettable et dangereux déséquilibre a été rectifié et l'on se rend compte maintenant que les divers facteurs du progrès doivent être considérés conjointement. La délégation belge est particulièrement heureuse de constater que le Conseil, à l'alinéa f du paragraphe 3 de sa résolution 916 (XXXIV), a mis l'accent sur la nécessité de développer les ressources humaines au moyen de programmes d'enseignement et de formation professionnelle et elle y voit la promesse de grands progrès dans la lutte contre la faim, la maladie, l'ignorance et la misère.

33. La délégation belge se félicite aussi de la décision des Pays-Bas de donner 1 million de dollars pour la création d'un centre de recherche des Nations Unies pour le progrès social; cette idée entre admirablement dans le cadre des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

34. La Belgique a toujours pris une part active aux travaux des Nations Unies dans les domaines économique et social et, en 1962, elle a versé 1 250 000 dollars au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique, 200 000 dollars au Haut Commissariat pour les réfugiés, 30 000 dollars pour le programme d'aide aux réfugiés de Palestine et 160 000 dollars au FISE; une déclaration sera faite d'ici peu en ce qui concerne la participation belge à la Campagne mondiale contre la faim. Le Gouvernement belge vient en outre de décider de consacrer 700 000 dollars à un programme d'experts associés, qui seront mis à la disposition des Nations Unies. Ces crédits viennent s'ajouter aux 70 millions de dollars représentant la participation de la Belgique au Fonds de développement de la Communauté économique européenne pour les pays et territoires d'outre-mer associés, et à des programmes d'assistance directe au Congo, au Burundi et au Rwanda. L'aide totale, bilatérale et multilatérale de la Belgique aux pays en voie de développement est maintenant d'environ 100 millions de dollars annuellement, c'est-à-dire que chaque Belge — hommes, femmes et enfants — verse chaque année 10 dollars.

35. La Belgique éprouve la plus grande admiration pour l'action de la Commission de la condition de la femme, qui est devenue un instrument très efficace de l'émancipation féminine dans le monde. Outre les nombreuses résolutions, couvrant un champ très vaste, qu'elle a adoptées, la Commission a élaboré trois grandes conventions internationales: la Convention sur les droits politiques de la femme [résolution 640 (VII) de l'Assemblée générale, annexe], la Convention sur la nationalité de la femme mariée [résolution 1040 (XI) de l'Assemblée générale, annexe] et le projet de convention adopté par la Troisième Commission à sa 1148ème séance, sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Ces conventions exerceront une grande influence dans l'avenir. Les effets des deux premières se sont d'ailleurs déjà fait sentir, bien que les signatures et les ratifications n'aient pas été aussi nombreuses qu'on aurait pu l'espérer.

36. Les rapports périodiques sur les droits de l'homme, communiqués à la Commission de la condition de la femme par le Secrétaire général, montrent

que des progrès encourageants ont été accomplis, mais ils révèlent aussi qu'il reste encore beaucoup à faire. La délégation belge espère donc que, pour améliorer la condition de la femme dans leurs pays, les gouvernements utiliseront pleinement les services actuellement disponibles dans le cadre des programmes d'assistance technique, ainsi que dans le cadre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.

37. La Section de la condition de la femme de la Division des droits de l'homme s'acquitte d'une tâche admirable; les cycles d'études régionaux qu'elle a organisés ont été particulièrement intéressants. La délégation belge appuie donc la recommandation formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 884 E (XXXIV), selon laquelle le Secrétaire général devrait continuer d'organiser de tels cycles d'études, de fournir les services d'experts spécialisés dans les droits de la femme, et d'offrir des bourses d'études et de perfectionnement dans ces domaines aux personnes qui s'occupent de la condition de la femme. La représentante de la Belgique tient enfin à rendre hommage à Mme Grinberg-Vinaver, chef de la Section de la condition de la femme, qui est sur le point de quitter ses fonctions, qu'elle a remplies pendant de longues années avec une particulière distinction.

38. Pour conclure, la délégation belge réserve son droit d'intervenir ultérieurement sur les projets de résolutions présentés à propos des points à l'étude.

39. M. CHOW (Chine) rappelle qu'il conviendrait de garder présent à l'esprit que le but ultime du développement économique est de promouvoir le progrès social. L'erreur des économistes du XIX^{ème} siècle, comme celle des théoriciens du marxisme, a été de considérer l'homme uniquement comme un animal "économique". Or, l'homme ne vit pas seulement de pain; son esprit et son âme ont également besoin de nourriture. Un autre danger consiste à ne considérer l'homme que comme un des rouages de la machine de production, comme une simple unité dans quelque indice statistique. Pourtant, si on lui refuse le droit d'être heureux, de s'affirmer moralement et de développer son intelligence, tôt ou tard il se vengera en brisant la machine de production. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en Chine continentale où la collectivisation impitoyable et l'enrégimentation inhumaine des fermiers et des ouvriers dans les communes ont totalement manqué leur but qui était d'accélérer le développement économique.

40. Une autre erreur des plans modernes de développement économique a été de trop favoriser l'industrie au détriment de l'agriculture. Dans la plupart des pays en voie de développement, l'agriculture est la pièce maîtresse de l'économie; négliger l'agriculture en voulant accélérer exagérément l'industrialisation ne peut que conduire à la ruine de l'une et de l'autre. Un développement agricole rationnel doit aller de pair avec le développement industriel puisque, pour mener à bien l'industrialisation d'un pays, il faut assurer une amélioration progressive et régulière de l'ensemble de l'économie.

41. C'est pour ces raisons que le Conseil économique et social et la Commission des questions sociales ont, à juste titre, accordé une attention accrue aux rapports qui existent entre le développement communautaire et la réforme agraire. Cette corrélation a été pleinement reconnue à Taïwan, où plus

de 80 p. 100 des agriculteurs sont propriétaires de leur exploitation et où la production agricole progresse au même rythme que la croissance démographique. On a constaté que la diminution du chômage et l'élévation du niveau de vie ont amené les hommes et les femmes à s'intéresser davantage aux affaires publiques et aux projets de développement communautaire, notamment aux projets relatifs à l'enseignement et à la santé.

42. La délégation chinoise attache une grande importance à la coopération internationale aux fins du développement rural, étant donné que les échanges de connaissances techniques et de données d'expérience favorisent considérablement le développement économique et social. Les progrès de l'agriculture à Taïwan ont retenu l'attention des pays en voie de développement et l'on trouve aujourd'hui des experts agronomes chinois dans un certain nombre de pays africains; depuis 1955, 1 100 étrangers spécialistes de l'agriculture ont d'autre part suivi des cours de formation technique à Taïwan. Le Gouvernement chinois est heureux de la possibilité qui lui est offerte de coopérer avec d'autres pays en voie de développement et il espère que l'expérience qu'il a acquise pourra leur être utile.

43. La délégation chinoise applaudit à la décision du Conseil économique et social [résolution 903 C (XXXIV)], de créer un Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Étant donné l'urbanisation rapide qui se produit dans la plupart des pays en voie de développement, le logement est devenu l'un des problèmes les plus urgents à résoudre. Or, ce n'est pas là un problème que l'on peut attaquer isolément, car si l'on veut que les programmes de logement donnent le maximum de résultats il faut les concevoir et les exécuter en coordination avec d'autres projets connexes prévoyant notamment la création d'écoles, de centres de santé publique et d'institutions de service social. À Taïwan, ces projets ont été établis et coordonnés dans le cadre des projets de développement communautaire et le Gouvernement chinois sera heureux de communiquer au nouveau Comité les résultats de son expérience.

44. Pour ce qui est du FISE, la délégation chinoise tient à rendre hommage à son Directeur général qui, au cours des 16 dernières années, a administré le Fonds avec une sagesse et un dévouement qui sont connus de tous. Le représentant de la Chine se réjouit de la nouvelle orientation qui vient d'être donnée aux travaux du FISE et notamment de la décision qu'a prise le Conseil d'administration d'aider les pays à évaluer leurs principales difficultés et à préparer des programmes pour l'enfance, ainsi que de la recommandation qu'il a faite d'incorporer les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans les plans nationaux de développement économique et social. Le représentant de la Chine pense également qu'une fraction plus importante des ressources du FISE devrait être réservée aux pays africains.

45. Abordant la question du contrôle international des stupéfiants, le représentant de la Chine pense qu'il convient de féliciter la Commission des stupéfiants et le Comité central permanent de l'opium de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au cours de l'année passée. La délégation chinoise constate pourtant avec regret que le trafic illicite des stupéfiants continue de poser un grave problème dans de nombreuses régions du monde et que la Chine communiste continue d'être un des principaux pays qui alimente ce trafic.

L'expérience a montré que les arrangements conclus entre les gouvernements à l'échelon régional constituent le meilleur moyen d'empêcher tout trafic illégitime, et le Gouvernement chinois espère que les pays des régions intéressées mettront tout en œuvre pour resserrer leur coopération et appliquer des mesures de contrôle. Le représentant de la Chine est heureux que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ait étendu son champ d'action jusqu'en Asie et se déclare prêt à coopérer sans réserve avec cette organisation pour toutes les questions d'intérêt commun.

46. L'institution d'une coopération technique pour le contrôle des stupéfiants est d'une importance capitale et la délégation chinoise estime que les trois projets régionaux que le Secrétaire général a mis au point et qui intéressent respectivement l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient seront de la plus haute utilité pour les pays de ces régions; il estime pour sa part que ce programme de coopération technique doit être poursuivi.

47. Au cours de la période considérée, la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme ont admirablement défendu les droits de l'homme. Pourtant, bien que l'Organisation des Nations Unies ait beaucoup fait au cours des 16 dernières années pour favoriser le respect des droits de l'homme, les résultats qu'elle a obtenus sont malheureusement très faibles pour ce qui est de la protection effective de ces droits. Chaque jour on constate des violations flagrantes des droits de l'homme et des milliers de communications et de pétitions ont été soumises à l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement à la Commission des droits de l'homme. Cette dernière commission qui est une commission technique, ne peut pas donner suite à ces plaintes, mais l'Assemblée générale qui, elle, est habilitée à examiner toute question où il y a violation des droits de l'homme, n'a jamais pris aucune mesure effective pour redresser les abus. Pourtant, les populations réduites à l'esclavage de l'autre côté du rideau de fer et du mur de Berlin se tournent vers l'Organisation des Nations Unies qui représente leur dernier espoir.

48. La délégation chinoise n'a pas l'intention aujourd'hui de proposer une révision du mandat de la Commission des droits de l'homme ou de présenter des propositions qu'elle demanderait à l'Assemblée générale d'adopter. La délégation chinoise est toutefois fermement convaincue qu'à l'occasion de la Décennie des Nations Unies pour le développement, et étant donné la nécessité d'intensifier les activités des Nations Unies dans tous les secteurs, il faut accorder une attention accrue aux droits de l'homme et à la condition de la femme. La liberté étant le fondement du progrès économique et social, la délégation chinoise espère que, lorsque le Secrétaire général proposera son programme d'action future et que le Conseil économique et social arrêtera sa politique et son programme de travail, ils tiendront dûment compte du problème des droits de l'homme.

49. M. PICO (Argentine) estime que la question de la planification du développement économique et social équilibré est de la plus haute importance. Tout programme de développement économique a en définitive des fins sociales, à savoir l'élévation des niveaux de vie qui permet d'assurer le bien-être de l'ensemble de la communauté et de chacun de ses membres. Par conséquent, il est inquiétant que dans un grand nombre

de régions le rythme du développement social se ralentisse ou tout au moins ne suive pas celui du développement économique. Dans les pays en voie de développement, on s'accorde à reconnaître que le développement économique est essentiel pour élever les niveaux de vie; mais il ne peut être réalisé au prix des aspirations sociales de la population et des droits des travailleurs. En outre, l'amélioration des conditions de vie et de travail, en créant un climat social favorable à la coopération entre les divers éléments de production, constitue en elle-même un important facteur de progrès économique.

50. La délégation de l'Argentine a appris avec satisfaction que le Gouvernement des Pays-Bas avait fait généreusement don de 1 million de dollars en vue de la création d'un institut de recherche des Nations Unies pour le progrès social. La voie qui mène au développement est semée d'obstacles, mais ces obstacles ne sont pas tous également difficiles à surmonter ni aussi redoutables qu'il semblerait au premier abord. Par exemple, l'expérience a montré que le manque de capitaux n'était ni le seul ni même le principal obstacle au progrès économique. L'absence de connaissances générales, le manque d'expérience et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constituent des obstacles encore plus graves, à tous les niveaux de la production. En fait, la formation générale et la formation professionnelle sont les pierres angulaires du progrès dans les pays en voie de développement, qui devraient se préoccuper avant tout d'étayer leur développement économique au moyen d'une politique de développement planifié dont l'homme serait à la fois l'agent moteur et l'élément central.

51. Il devient de plus en plus urgent de résoudre le problème de l'habitation et du développement urbain et la délégation de l'Argentine appuie sans réserve la décision d'établir un Comité de l'habitation, de la construction et de la planification que le Conseil économique et social a prise dans sa résolution 903 C (XXXIV).

52. Au cours de l'année écoulée, on a réalisé certains progrès dans un domaine où se posent des problèmes difficiles à résoudre, celui des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est des services consultatifs. Tant l'organisation de cycles d'études que l'octroi de bourses se sont révélés utiles et devraient être poursuivis. La délégation de l'Argentine appuie également la résolution 888 F (XXXIV) dans laquelle le Conseil économique et social invite les gouvernements à encourager la constitution de comités consultatifs nationaux des droits de l'homme et à favoriser l'action de ceux qui existent déjà. Ces comités jouent un rôle utile et peuvent contribuer efficacement à rendre les lois et les pratiques nationales conformes aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En Argentine, le Comité consultatif national des droits de l'homme procède actuellement à une étude comparée de la législation argentine et de la Déclaration universelle, en vue de recommander les modifications qu'il faudrait apporter à cette législation au cas où elle ne serait pas conforme aux idéaux dont s'inspire la Déclaration. C'est là une tâche très importante et cet exemple devrait être suivi par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

53. Le représentant de l'Argentine a entendu avec un vif intérêt, lors de la 1151ème séance, la déclaration faite par le représentant de l'UNESCO, organisation qui, sans nul doute, accomplit un excellent

travail. Il y a, cependant, une partie de ce travail à laquelle la Troisième Commission devrait prêter attention: il s'agit du droit à l'éducation en tant que droit de l'homme. Le bien-être social est impossible sans une instruction appropriée et l'égalité d'accès à l'enseignement constitue un droit fondamental de la personne humaine. Les pays qui ne sont pas encore parvenus à instituer un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous devraient dans leur propre intérêt s'efforcer de le faire aussi rapidement que possible en faisant appel à l'assistance internationale. Les autres pays où l'enseignement primaire est déjà gratuit et obligatoire ne devraient pas borner là leurs efforts, mais devraient chercher à progresser en instituant également l'enseignement secondaire et universitaire gratuit. En Argentine, dans les établissements d'enseignement publics, qui sont en majorité, l'enseignement est entièrement gratuit à tous les niveaux et même les universités privées n'exigent que des droits d'inscription minimes.

54. La délégation de l'Argentine appuie les vues exprimées dans sa résolution 884 D-I (XXXIV) par le Conseil économique et social qui recommande d'établir l'égalité des droits successoraux de l'homme et de la femme. Le représentant de l'Argentine constate également avec satisfaction qu'un certain nombre de cycles d'études sur les droits de l'homme sont consacrés à la condition de la femme dans le droit de la famille et il espère que l'on accordera une égale importance à cette question dans le cadre du programme de bourses.

55. La délégation argentine a été heureuse de figurer au nombre des auteurs du projet de résolution des 12 puissances relatif au quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle tient également à féliciter le premier Vice-Président du Conseil d'administration du FISE de sa déclaration et à faire savoir qu'elle appuie entièrement l'œuvre importante qu'accomplit cet organisme.

56. M. JATIVA (Equateur) indique que sa délégation a attentivement étudié les chapitres VIII et IX du rapport du Conseil économique et social, mais il se limitera, dans sa déclaration, aux questions qui ne font pas l'objet de points distincts de l'ordre du jour.

57. Sa délégation a été en faveur de l'idée d'une décennie des Nations Unies pour le développement qui encouragera les pays, en particulier les pays en voie de développement, dans leurs efforts pour accélérer le développement économique et le progrès social, dans le cadre de la coopération internationale organisée par les Nations Unies. En Equateur, le Conseil de la planification et de la coordination économique a établi un programme de développement fondé sur un système de priorités concernant l'agriculture et les pêches, l'irrigation, le développement industriel, l'électrification, les communications, la santé publique et l'enseignement, programme qui remplace les plans antérieurs qui ont rendu des services, mais qui n'étaient pas coordonnés. Le Congrès envisage également d'établir, en matière de réforme agraire, une législation qui ferait disparaître les derniers vestiges de servitude.

58. Le représentant de l'Equateur souligne l'importance des tâches dont a été chargé le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, créé en vertu de la résolution 903 C (XXXIV) du Conseil économique et social, qui rendra des services

particulièrement précieux à des pays comme le sien, qui s'efforcent de faire disparaître les taudis et de remédier à la pénurie de logements. Il félicite le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir généreusement fait don de 1 million de dollars pour établir un institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

59. L'œuvre du FISE est loin d'être achevée et le représentant de l'Equateur est persuadé que cet organisme accomplira sa mission d'aide à l'enfance et à l'adolescence pour le bien des générations futures. Son pays est reconnaissant de l'assistance que lui a octroyée le FISE. Les travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme revêtent une grande importance et la délégation équatorienne appuie les recommandations de ces deux commissions à l'Assemblée générale.

60. Fidèle aux principes énoncés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la délégation équatorienne appuie le projet de résolution des 12 puissances et demande à figurer au nombre de ses auteurs. Pour conclure, le représentant de l'Equateur exprime à nouveau une opinion qui est traditionnelle dans son pays, à savoir que la liberté dans le domaine économique n'est pas incompatible avec la pleine jouissance des droits de l'homme.

61. M. OSEGUEDA (Salvador) fait observer que le rapport du Conseil économique et social montre combien d'efforts, de bonne volonté et d'intelligence le Conseil a apportés à son travail. Sa délégation a écouté avec intérêt les orateurs précédents; leurs déclarations ont montré non seulement les progrès accomplis dans leurs pays sur le plan politique, économique et social, mais aussi les conditions déplorablement dans lesquelles vivent encore des masses importantes de la population. La délégation du Salvador ne se laisse pas décourager par les contrastes qui existent dans le monde moderne entre la maladie et la santé, l'oppression et la liberté, l'ignorance et la culture; au contraire, la coopération des pays dont les habitants jouissent des fruits les meilleurs de la civilisation matérielle et spirituelle est un encouragement pour les jeunes nations et une possibilité pour elles de réaffirmer leur conviction qu'elles atteindront un jour leurs objectifs.

62. Au cours du débat, on a beaucoup parlé de guerre et de paix. Le Salvador est un pays foncièrement ami de la paix qui, au lieu de suggérer aux grandes puissances le chemin à suivre, préfère faire confiance à l'intelligence de leurs dirigeants.

63. Le rapport en cours d'examen montre que le Conseil économique et social a poursuivi ses travaux conformément aux dispositions de la Charte, dont les auteurs semblent avoir prévu que la coopération internationale dans le champ d'action du Conseil deviendrait, finalement, le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies. Cette coopération s'est constamment accrue depuis la fin de la première guerre mondiale; une grande partie de l'assistance fournie qui passe par d'autres voies n'est pas mentionnée dans le rapport.

64. On trouve, aux paragraphes 403 à 405 du rapport (A/5203) une brève mention du rôle que joue la Commission économique pour l'Amérique latine dans le programme d'intégration de l'Amérique centrale. En 1951, le Guatemala, le Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica ont créé l'Organisation

des Etats d'Amérique centrale, afin d'assurer le développement social, économique et culturel intégré de ces pays et de réaliser, ultérieurement, leur intégration politique. On a prévu que la République du Panama pourrait se joindre à cette organisation si elle le désirait. Pour ce qui est du nombre d'habitants, la future nation occuperait le septième rang dans l'hémisphère occidental; sa production et son commerce atteindraient également des chiffres élevés. L'intégration des budgets des Etats membres de cette organisation faciliterait le développement économique et social sur une grande échelle. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par les peuples de la région et le représentant du Salvador est certain que les Etats représentés à la Commission lui apporteront leur appui moral et feront preuve de compréhension à son égard.

65. M. YANCY (Libéria) félicite le premier Vice-Président du Conseil d'administration du FISE et le Directeur des affaires sociales pour leurs intéressantes déclarations et fait part du grand intérêt que sa délégation porte au rapport du Conseil économique et social. Cette délégation a noté avec satisfaction que non seulement le Conseil a réaffirmé qu'il était important d'assurer un développement économique et social équilibré, mais qu'il a aussi reconnu la nécessité d'étudier ce sujet plus à fond; le représentant du Libéria espère que ces études seront entreprises aussi rapidement que possible. La délégation du Libéria appuie également la recommandation tendant à ce qu'on organise dans diverses régions des cycles d'études sur des aspects précis de la planification et à ce qu'on forme du personnel national spécialisé en matière de planification; elle appuiera toute mesure destinée à mettre en œuvre cette recommandation [résolution 903 B (XXXIV) du Conseil économique et social].

66. La délégation du Libéria note aussi avec satisfaction que le Conseil a décidé de créer un Comité de

l'habitation, de la construction et de la planification, et elle espère que l'Assemblée générale approuvera la recommandation du Conseil demandant que le Secrétaire général soit autorisé à fournir du personnel supplémentaire pour les travaux de recherche et d'organisation nécessaires à l'exécution du programme.

67. La délégation du Libéria attache une grande importance à la question intitulée: "Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples" (point 83 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale). Un des moyens d'arriver à établir une paix durable sur des bases solides est de faire pénétrer ces idéaux dans l'esprit et dans le cœur de la jeunesse partout dans le monde. Sa délégation propose par conséquent que, en plus des activités qui figurent à la section II du chapitre VIII du rapport du Conseil économique et social, la Commission étudie les recommandations faites par le cycle d'études sur l'enseignement de l'histoire comme moyen de développer la compréhension internationale, qui a eu lieu en France en 1951 sous les auspices de l'UNESCO.

68. La délégation du Libéria note avec satisfaction les efforts déployés dans le domaine du contrôle des stupéfiants et elle espère que ce contrôle sera intensifié.

69. Au Libéria, les femmes jouissent des mêmes droits politiques que les hommes, elles reçoivent un salaire égal pour un travail égal, elles ont accès à tous les degrés de l'enseignement et leurs droits en matière de successions sont les mêmes que ceux des hommes. Le Libéria, qui a constamment lutté pour la dignité de l'individu, appuiera toute mesure destinée à étendre la pleine jouissance des droits de l'homme aux peuples et aux individus à qui ces droits sont déniés.

La séance est levée à 18 h 25.